

Québec, le 21 janvier 2008

Ombusman des services bancaires et d'investissement
c.p. 896
Succursale Adelaide
Toronto (Ontario)
M5C 2K3
affairespubliques@obsi.ca

Par courriel

A qui de droit,

La présente est pour soumettre nos commentaires à votre proposition visant l'élargissement des compétences de votre organisme, vous permettant ainsi de mener des enquêtes et de recommander le versement de dédommagements dans le cas de "problèmes systématiques".

Comme vous le savez, l'industrie des valeurs mobilières est une industrie très réglementée. Or, les nombreux organismes qui nous surveillent bénéficient de pouvoir suffisamment larges leur permettant de surveiller et de discipliner adéquatement toutes les sphères d'activités. Les récents scandales ayant ternis l'image de l'industrie ainsi que le désir constant de protéger et encadrer les investisseurs poussent souvent les organismes à intervenir trop fréquemment dans les activités des firmes jusqu'à souvent brimer l'aspect "affaires" de l'industrie.

Conséquemment, nous croyons que donner ces pouvoirs d'intervention à un organisme dont le mandat est "de régler des différends entre des firmes participantes des secteurs des services bancaires et des placements et leurs clients, s'ils ne parviennent pas à les régler par eux-mêmes" serait de surréglementer l'industrie et de la rendre inefficace sans pour autant protéger adéquatement le client.

Bien à vous,



Lise Douville
Présidente

c.c. ACCVM